- Dossier de PRESSE -



Leviers du développement de l'agriculture bio en île-de-France



Comment lever les freins au développement de l'agriculture biologique en Ile-de-France?

La ferme de la Haye et son atelier de transformation cristallisent plusieurs des enjeux fondamentaux du développement de la bio en IdF.

- Cette ferme est le **1er site racheté par l'Agence des Espaces Verts**, en lien avec la SAFER et grâce au soutien financier de la Région Ile-de-France et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie **pour l'enjeu environnemental qu'il constituait**, **afin d'y installer des agriculteurs biologiques**. Au moment de leur installation, toute la profession agricole et de nombreux acteurs locaux avaient fait bloc pour défendre ce projet face un projet de circuit de Formule 1.
- La ferme de la Haye est située **sur l'un des plus grands champs captants d'eau potable d'Ile-de-France**. La préservation de la qualité de l'eau y est donc un enjeu fondamental. C'est pourquoi, ce territoire fait l'objet d'une animation spécifique, pilotée par Lyonnaise des Eaux.
- La légumerie qui vient d'être mise en place sur le site va servir de **référence** dans la structuration des filières bio en circuits de proximité à gros volumes.

A partir du travail fait à Flins - Les Mureaux, cette table ronde permettra de débattre, à l'échelle du territoire, ainsi que de la région, des potentiels leviers pour l'évolution des pratiques agricoles, dans un contexte de préservation des ressources en eau et de la biodiversité, et pour la structuration des filières, en lien avec les acheteurs et les collectivités .

SOMMAIRE

- 🗖 Présentation de la ferme de la Haye
- Zoom sur un an de mobilisation
- Agence des Espaces Verts & le maintien de l'agriculture périurbaine durable
- ☐ La SAFER & la préservation du foncier agricole
- 🔲 Le pôle ABIOSOL & l'installation
- Les Points Infos Installation
- Lyonnaise des Eaux & le site de captage de Flins-Aubergenville
- Animation «AB & Eau» par le GAB
- Appui technique par les Chambres d'Agriculture franciliennes
- Le Plan Bio Etat-Région
- Les Chiffres clés de l'AB en IdF à fin 2011
- 🔲 Quelques leviers pour l'AB en IdF



Contacts Presse:

Angélique PITEAU, GAB IdF: communication@bioiledefrance.fr / 06.86.64.21.11

www.bioiledefrance.fr

DOSSIER DE PRESSE : leviers du développement de la BIO en IdF. table ronde le 14.03.12









PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE













- Dossier de PRESSE : légumerie BIO des Mureaux. inaugurée le 14.03.12 -

La ferme de la Haye

De l'installation de producteurs bio aux cantines scolaires franciliennes



Superficie du territoire : 10 000 ha, dont 3 225 ha en Surface Agricole Utile (SAU). 21 communes.

Contexte réglementaire et description des captages du site : Site dédié à la production d'eau potable, classé « prioritaire » au titre du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine-Normandie, situé le long de la Seine sur le champ captant de Flins-Aubergenville (notamment Flins, Aubergenville, Epône, Mézières, Les Mureaux, Gargenville) couvrant une quarantaine de captages exploités par Lyonnaise des Eaux.

Contexte économique : Tissu industriel très dense (Total, EDF, Renault,...). Territoire concerné par l'Opération d'Intérêt National Seine Aval.

Nature de l'aquifère : Souterrain et superficiel. Prélèvement uniquement souterrain. Process conçu et mis en place par Lyonnaise des Eaux de réalimentation de la nappe souterraine.

Production dominante sur la zone : Grandes cultures (80%) et maraîchage (20%). Parcellaire morcelé.



Nature de l'enjeu :

Les mesures avant traitement de potabilisation sur certains ouvrages du champ captant montrent :

- un taux de nitrates compris entre 5 et 100 $\,$ mg/l
- un taux pour la somme des pesticides au maximum à 1 µg/l

Après traitement, l'eau est 100% conforme aux normes imposées par le Code de la Santé public. Or les objectifs de reconquête de la qualité des eaux sont de :

- 25 mg/L de nitrates,
- 0,25 μg/L pour la somme des molécules de pesticides et 0.05 μg/L par pesticide.

Approche et Types de diagnostics réalisés :

Démarche identique au captage Grenelle : comité de pilotage et appel à des bureaux d'études pour croiser les études hydrogéologiques, pédologiques avec le Diagnostic Territorial des Pressions Agricoles.

Partenaires associés sur ces actions :

- Pour l'animation de territoire : Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), Lyonnaise des Eaux, DDT, ARS, GAB IdF, Chambre d'Agriculture Interdépartementale d'Ile-de-France et 2 bureaux d'études (mobilisés respectivement sur les études pédologiques et agronomiques).
- Pour l'atelier de transformation : AESN, DRIAAF, GAB IdF, Vivrao, Fédération Régionale des Cuma de Seine et Marne et de l'ouest parisien et Isomir.

La zone 1, 2 et 3 contribuent à hauteur de 95% au potentiel de la nappe (quantité d'eau provenant de la zone et alimentant le champ captant). Elles représentent 47% de la SAU de l'AAC.



Angélique PITEAU, GAB IdF: communication@bioiledefrance.fr / 06.86.64.21.11

www.bioiledefrance.fr



Actions menées et à venir

Accompagnement des changements de pratiques agricoles



Alimentant près d'un demi-million de franciliens en eau potable, ce site comprend près de 40 captages. L'agriculture biologique y est proposée comme un outil efficace pour la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Deux bureaux d'études ont été mandatés pour rencontrer les agriculteurs locaux et analyser leurs pratiques agricoles et leur sensibilité aux changements de pratiques. A partir des résultats de ces enquêtes, le comité de pilotage est en train de définir les moyens humains et financiers pour accompagner les agriculteurs à un passage en bio ou à une réduction d'intrants.

Acquisition de foncier et installation d'agriculteurs bio



Vu l'importance particulière des captages d'eau potable, la conversion à l'agriculture biologique apparaît comme une opportunité aux différents partenaires. La Région, avec l'Agence des Espaces Verts (AEV), propose de racheter cette ferme à la Ville de Paris.

L'agriculteur conventionnel qui cultivait ces terres, proche de la retraite, a ainsi pu négocier son départ. La SAFER est chargée de la transaction des terres et de l'attribution aux candidats à l'installation en bio. Le GAB et ABIOSOL faisant le lien avec les porteurs de projet qu'ils accompagnent. L'achat est rendu possible grâce au soutien financier de la Région et de l'AESN. Après un an de bataille menée par les associations et la profession agricole contre un projet de F1, puis un an de procédure, les 2 maraîchers sélectionnés signent avec l'AEV, fin 2010, des baux ruraux de 18 ans et le céréalier, un bail de 24 ans.

Mise en place d'un atelier de transformation de légumes



Xavier Dupuis, céréalier attributaire d'une partie des terres, a mis en place une production de carottes de 2 ha et compte mettre en place un atelier de transformation de légumes, 4ème gamme. Le GAB propose aux agriculteurs bio locaux d'investir avec Xavier pour en faire un outil collectif et s'implique dans le projet mené avec divers partenaires.

• • • • • • • • • •

Aujourd'hui, les légumes n'entrent plus qu'exceptionnellement en brut dans les cuisines, dans lesquelles les légumeries sont le plus souvent absentes. Cet atelier, type «algéco», permettra d'éplucher, laver, ébouter, conditionner, trier, calibrer, brosser les légumes bio locaux, dés 2012.

<u>Historique</u>

31/01/08: Nathalie Kosciusko-Morizet signe le «contrat eau»: convention entre le GAB et l'AESN prévoyant des actions de sensibilisation et d'accompagnement aux changements des pratiques agricoles sur des territoires à préserver pour leur ressource en eau.

Début 2009: Une étude d'étudiants de la Sorbonne, montre que l'agriculture biologique est viable (comparaison à l'appui) et que le plus gros frein au passage en bio est avant tout sociologique.

Fin 2009: Lancement par la Lyonnaise des Eaux de l'« étude Aires d'Alimentation de Captages » pour délimiter le bassin d'alimentation et évaluer les risques de pollution.

15/01/10 : Visite d'une ferme bio afin de démontrer la faisabilité de l'AB, avec le comité de pilotage et les bureaux d'étude.

11/11 : Validation d'un plan d'actions au niveau local.

05/08 : La SAFER lance un appel à candidatures pour la ferme de la Haye.

09/08 : La SAFER attribue les terres à l'AEV avec, comme exploitants agricoles en location, 2 maraîchers et 1 céréalier.

21/10/08 : La préfecture signe deux arrêtés plaçant l'actuelle Ferme de la Haye en zone d'aménagement différé (ZAD).

08/12/08 : Les terres sont préemptées par le CG 78 pour un circuit de Formules 1.

12/09: Le CG 78 annonce que le projet de F1 est abandonné et que les terres seront rétrocédées à la SAFER.

03-04/10 : Appel à candidatures.

12/05/10 : La SAFER attribue les terres à 2 maraîchers, 1 céréalier et à la mairie des Mureaux pour des jardins familiaux.

16/12/10 : le rachat de la ferme de la Haye par l'AEV est officialisé au siège du Conseil Régional.

Fin 2010 : La DRIAAF attribue un financement pour une étude de faisabilité d'un atelier de transformation à Flins coordonnées par

07/04/11: Création de Fermes Bio d'Ile de France par le GAB: Organisation Economique de Producteurs Bio en IdF, pour la commercialisation des produits bio vers la Restauration Collective et les marchés de gros.

09/11 : Création de la CUMA Bio Val de Seine, regroupant 4 producteurs bio (dont X.Dupuis) et Fermes Bio d'IdF. La CUMA sera en charge du fonctionnement de la légumerie.

Fin 2011 : Le GAB sollicite l'AESN pour financer une partie d'un des 2 modules constituant la légumerie. Celle-ci nécesssite un investissement total de 197 457€.

12/11: Mise en place des modules.

01/2012: Réalisation des tests.























ZOOM sur un an de mobilisation

pour la préservation des terres de la ferme

Rappel des faits

Mi-octobre 2008, après une étude agronomique de sols et une étude de faisabilité technicoéconomique, le comité technique de la SAFER, organisme chargé de l'aménagement et du développement de l'espace rural, désignait 1 céréalier et 2 maraîchers pour rependre la ferme de la Haye, dont l'exploitant partait à la retraite. Les 3 agriculteurs commencent alors à cultiver les terres... Pourtant, en décembre de cette même année, les voilà menacés de devoir mettre la clé sous la porte à cause d'un projet de Formule 1.

En effet, **le 21 octobre**, la préfecture des Yvelines signe 2 arrêtés plaçant la ferme de la Haye en zone d'aménagement différé (ZAD). Cette décision permet à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY) de préempter les terre, **le 8 décembre 2008** en vue d'y contruire un circuit de Formules 1.

La profession agricole décide alors de réagir afin de préserver ces terres agricoles dans une région où le foncier se fait si rare. Elle sera rapidement rejointe par de nombreuses associations, élus et institutions.



Mobilisation de la profession agricole

La France perd chaque année 60 000 ha de terres agricoles par an. Face à cette transformation irréversible du territoire, la profession agricole reste vigilante concernant les multiples projets d'urbanisation.

Dans cette logique et pour défendre les agriculteurs biologiques récemment installés sur la ferme de la Haye, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France, la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Ile de France, les Jeunes Agriculteurs d'Ile de France et le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile de France (GAB IdF) ont engagé un dialogue suivi avec les instances décisionnaires.



Contacts Presse:

Angélique PITEAU, GAB IdF: communication@bioiledefrance.fr / 06.86.64.21.11

Suivie par de nombreuses associations

Dès décembre 2008, un Collectif, Flins sans F1, rassemblant les opposants au projet de circuit, est créé. Il commence à mener différentes actions notamment une grande manifestation et le lancement d'une cyberaction.

Puis, pour structurer l'opposition à ce projet, est créée l'association Flins sans Circuit F1, association non partisane. Le GAB IdF devient membre de son conseil d'administration.

L'association fédérera autour d'elle, différentes ONG et Fédérations de protection de la nature avec notamment Yann Arthus-Bertrand de GoodPlanet, la Fondation Nicolas Hulot, WWF, Greenpeace, Réseau Action Climat France, le MDRGF, Les Amis de la Terre, La Ligue de Protection des Oiseaux, le Centre Ornithologique d'Ile-de-France, Agir pour l'environnement, France Nature Environnement, Cyberacteurs et les agriculteurs avec notamment la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FSEAIF).

Tout au long de cette lutte de longue haleine, ils ont cosigné des lettres avec l'association et l'ont accompagnée dans les différents ministères, à la Région, au Conseil général, à la Ville de Paris, etc.

Actions en justice

En février, les mairies de Juziers et Mézy sur Seine, ainsi que le GAB IdF déposent, avec le concours du cabinet Lepage, un recours contentieux visant au retrait ou à l'annulation des 2 arrêtés préfectoraux plaçant les terres, à l'origine agricole, en Zone d'Aménagement Différé. Un référé suspension est déposé en mars pour éviter la gêne occasionnée aux agriculteurs installés. Ce référé est rejeté début avril...

Le Conseil Régional d'Ile-de-France s'est lui aussi impliqué, contestant devant la justice, les procédures mises en oeuvre en vue de la réalisation du projet de Formule 1.

Le 1er décembre 2009, le projet de circuit est officiellement abandonné. Plus tard, les terres seront rétrocédées à la SAFER. Un an après l'abandon du circuit, la Région Ile-de-France achète la Ferme de la Haye et signe des baux ruraux avec trois agriculteurs. L'agriculture biologique, avec son rôle protecteur des captages d'eau, va enfin y trouver une place de choix.











www.flinssanscircuitf1.org























AGENCE DES ESPACES VERTS

Le cas de la Ferme de la Haye

La Ferme de la Haye illustre parfaitement le rôle de l'AEV en matière de protection des espaces agricoles périurbains. Lorsque la ville de Paris a décidé de se séparer de ce bien en 2008, plusieurs enjeux ont justifié l'intervention de notre établissement :

- la présence de captages d'eau alimentant plusieurs centaines de milliers de franciliens ;
- la taille importante de cette poche agricole qui permettait d'envisager le maintien d'une agriculture économiquement viable ;
- sa localisation, enclavée dans le tissu urbain, qui l'exposait à des projets de construction, le projet de circuit F1 qui aurait pu y voir le jour en est une illustration ;
- son rôle écologique de zone d'extension des crues ;
- sa fonction paysagère et sociale pour le cadre de vie des habitants ;

Après « l'épisode Formule 1 » qui aura duré près de 2 ans, la Région, par l'intermédiaire de l'AEV, a pu devenir propriétaire du site le 16 décembre 2010. L'investissement financier qui s'est élevé à 1,7 millions d'euros a été fait en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui a subventionné l'acquisition à hauteur de 40 %. Le projet qui fédérait l'ensemble des acteurs étaient de maintenir une agriculture économiquement viable et labellisée « Agriculture Biologique » afin de garantir la qualité de l'eau. La SAFER, en partenariat avec l'AEV, a procédé à un appel à candidature pour trouver des agriculteurs intéressés pour s'installer sur le site en AB.

Trois agriculteurs ont été sélectionnés : 2 maraîchers qui occupent 10 ha chacun dont l'un deux est logé dans le corps de ferme et un céréalier qui occupe 110 ha et qui produit également des légumes de plein champ. Les terres ont été louées par bail rural à long terme pour assurer une réelle visibilité aux agriculteurs.



Un an après l'acquisition, et malgré une météo difficile, chacun a progressivement découvert, pris en main et cultivé ses terres. L'AEV reste toujours très impliquée. Elle procède actuellement à des travaux de mise aux normes et de réhabilitation du corps de ferme. Elle mène aussi des analyses de sol approfondies pour suivre l'évolution de la biodiversité des micro-organismes suite au passage à l'agriculture biologique. C'est un projet phare pour l'AEV qui affirme ainsi son rôle essentiel dans la protection des espaces agricoles périurbains franciliens.

Espaces naturels. Pour vous, nous les protégeons.





Pour le maintien d'une agriculture périurbaine durable et diversifiée en Ile-de-France

L'Agence des espaces verts est un établissement public unique en France

Depuis 1976, date de sa création, l'Agence des espaces verts met en œuvre la politique « verte » de la Région Ile-de-France. Au cœur de ses missions :

- l'accroissement des espaces naturels ouverts au public,
- la préservation de la biodiversité,
- le maintien des espaces agricoles périurbains.

Elle contribue ainsi aux objectifs du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF).

La veille foncière pour le maintien des espaces agricoles périurbains

L'AEV intervient principalement dans la ceinture verte sur des espaces d'intérêt régional fragilisés par la pression urbaine. Au sein de Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF), qui découlent d'une décision politique concertée (Conseil régional, élus locaux), l'AEV effectue avec la SAFER une veille foncière et acquiert, si nécessaire, des espaces agricoles.

La création d'un prif : une vision globale au service d'un projet local



L'AEV en quelques chiffres

- 13 000 ha de propriétés régionales (agricoles et non agricoles)
- 75 PRIF sur 38 500 ha (sur 200 communes)
- Une veille foncière sur 17 000 ha de terres agricoles
- 2 000 ha de terres agricoles acquises par la Région
- 100 agriculteurs locataires dont 7 installés par l'AFV entre 2010 et 2011

CONTACTS

Agence des espaces
verts de la Région
lle-de-France
99, rue de l'Abbé-Groult
75 015 PARIS

Tél: 01 72 69 51 00 Fax: 01 45 33 02 85

aev@aev-iledefrance.fr www.aev-iledefrance.fr























La SAFER

& la préservation du foncier agricole

Résistance et consensus pour sauvegarder une ferme périurbaine et mettre en place des productions biologiques.

La signature, le 16 décembre 2010, de la vente par la SAFER à l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Ferme de la Haye, située sur les communes de FLINS-SUR-SEINE et les MUREAUX (78), a marqué le terme d'une longue lutte engagée pour le maintien de la vocation de cet espace agricole.

Cette ferme, qui accueillait une exploitation agricole de 178 ha, fut initialement acquise en 2008 par la SAFER et rétrocédée à l'AEV, à l'unanimité de ses instances délibératives, pour une location à trois agriculteurs. Compte tenu de la présence de 9 captages d'eau sur la propriété, priorité avait été donnée à des productions Biologiques. Mais

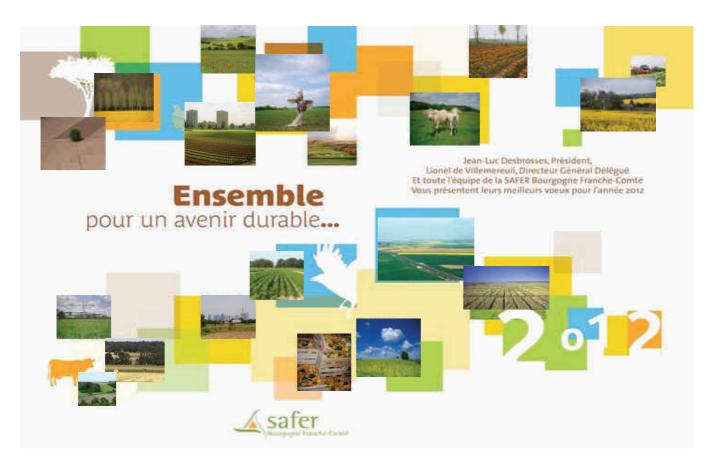
le projet d'un circuit de formule 1 sur son emplacement mettait fin à ce projet agricole porté par la SAFER et l'AEV. Il aura fallut une mobilisation sans pareille des élus, de la profession agricole, des associations environnementales... déterminés à maintenir la vocation agricole de la ferme de la Haye, pour parvenir à contrer ce projet.

Redevenue propriété de la SAFER en mai 2010 suite à l'abandon du projet de circuit, la décision d'attribution à l'AEV pouvait se confirmer et ouvrir la voie à l'installation d'exploitations en Agriculture Biologique. Suite à un appel à candidature, les instances délibératives de la SAFER sélectionnent 3 candidats pour la location, privilégiant 2 nouvelles installations et la compensation d'un maraîcher local.

L'exploitation accueille aujourd'hui un céréalier sur 115 ha, avec production de légumes de pleins champs destinée aux cantines scolaires via la création d'un outil de transformation, et 2 maraîchers, dont un bio, sur 10 ha chacun, alimentant les marchés locaux. La commune des Mureaux, sur les surfaces restantes, développe un jardin d'insertion et une ferme-découverte de l'agriculture périurbaine.

Dans ce cadre, le projet de légumerie mis en œuvre par l'exploitant céréalier, en collaboration avec 3 autres agriculteurs bio, Fermes Bio IdF et l'ensemble des partenaires de la filière avale (GAB, VIVRAO, ISOMIR, FNCUMA...) et les financeurs (Région Ile-de-France, Agence de l'Eau, LEADER Seine Aval...), apparaît comme un projet pilote qui donne encore plus de sens à la mobilisation de tous pour le maintien de la vocation agricole de cette ferme !





La SAFER Ile-de-France en quelques mots :

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de l'Ile-de-France est un opérateur foncier assumant une mission de service public d'aménagement du territoire rural et périurbain enrégion Ile-de-France, en poursuivant 3 finalités principales :

- Le développement agricole,
- La protection de l'environnement,
- Le développement local

Lieu de concertation, en particulier entre les collectivités territoriales, les services de l'État et les professionnels agricoles, elle dispose d'outils d'intervention foncière et de gestion de patrimoine immobilier permettant la mise en œuvre des politiques nationales et locales d'aménagement rural et périurbain. Au titre de ce rôle d'opérateur foncier historique, 906 hectares ont été acquis et 891 ha rétrocédés en 2011, garantissant ainsi leur vocation agricole et naturelle.

Au delà de ses missions traditionnelles sur le marché foncier, la SAFER Ile-de-France s'inscrit résolument dans une dynamique de développement équilibré des territoires : intervention en lien avec plus de 500 communes d'Ile-de-France dans la lutte contre le « mitage » (Veille Foncière), concours technique aux collectivités territoriales, à l'Etat et aux établissements publics sur des études de diversification agricole (pôles agricoles de proximité, analyse des espaces ouverts, animation d'un programme européen LEADER...).

La SAFER participe également activement à la mise en œuvre des orientations régionales en faveur de l'agriculture périurbaine et de l'agriculture biologique :

La SAFER est ainsi parti prenante du Plan de développement de l'agriculture biologique – Plan Bio Etat-Région- en animant notamment son volet« accès foncier et territoires ». Au cours de l'année 2011, ce sont 10 projets qui ont été mis en œuvre en vue de l'installation ou l'agrandissement d'agriculteurs biologiques, aboutissant à une attribution de foncier de 117 ha (14% des rétrocessions SAFER).

























Le pôle ABIOSOL

pour faciliter l'installation en bio en IdF

LE PÔLE ABIOSOL est issu de la volonté de quatre acteurs franciliens de l'installation en agriculture biologique, de mettre en commun leurs moyens, leurs outils et leurs compétences afin d'assurer un accompagnement optimal des projets des futurs agriculteurs et agricultrices biologiques en Ile de France. Il regroupe le GAB IdF, le réseau AMAP-IdF, Terre de Liens et les Champs des possibles.

Pour ce faire, le pôle ABIOSOL propose tout un panel d'accompagnements : réunions d'informations et d'échanges entre candidats à l'installation, formations pour définir, construire et chiffrer son projet, visites de fermes biologiques, formations – échanges entre paysans, facilitation de l'accès au foncier, appui au financement du projet, appui aux débouchés économiques etc. A noter que le pôle ABIOSOL a plusieurs conseillers PPP (cf. fiche ci après) pour accompagner spécifiquement les candidats à l'installation en bio. Par ailleurs, il existe deux systèmes d'immersion au sein d'exploitations agricoles bio permettant aux personnes prêtes à s'installer de tester leur projet :

- Au sein de deux Fermes Couveuse d'activité agricole (Les Champs des Possibles) pendant 1 à 3 ans
- Dans le cadre du réseau de parrainage du GAB IdF: de 6 mois à 2 ans chez un agriculteur bio.





Accompagnement des collectivités





De plus en plus de collectivités s'intéressent au développement de la production biologique sur leur territoire, pour préserver des espaces agricoles, agir pour une agriculture diversifiée avec une commercialisation locale et favoriser le lien social entre les citoyens. Le Pôle ABIOSOL leur propose différents types d'accompagnement en fonction de leurs attentes et de l'avancement de leur démarche : formation des élus et agents territoriaux, analyse du potentiel agricole du territoire, animation du dialogue territorial pour une définition du projet en concertation avec les acteurs locaux, mise en relation avec porteurs de projet agricoles prêts à s'installer.

UN TRAVAIL QUI PORTE SES FRUITS

Au total, le pôle ABIOSOL **a accompagné 106 porteurs de projets en 2011**, **dont 10 se sont installés**, 92 sont toujours en phase de construction de leur projet et 4 ont abandonné leur projet pour des raisons personnelles. Plus de 10% des installations en IdF se font en bio.

Sur les 10 nouveaux agriculteurs, 9 se sont installés en lle-de-France (5 en Seine-et-Marne, 3 dans les Yvelines et 1 en Essonne). On compte donc cette année **7 nouvelles exploitations en maraîchage, 1 en polyculture-élevage et 1 en grandes cultures et légumes de plein champ**, tous engagés en agriculture biologique.

Depuis 2009, parmi les porteurs de projet accompagnés par le pôle Abiosol, 39 porteurs de projet se sont installés, dont 31 en Ile-de-France, chiffre très important car ces installations représentent aujourd'hui 20% des exploitations biologiques de la région.



Contacts Presse:

Angélique PITEAU, GAB IdF : communication@bioiledefrance.fr / 06.86.64.21.11

www.bioiledefrance.fr



L'installation en lle-de-France

avec les Points Info Installation et les **Chambres d'Agriculture**

Les Points Info Installation sont les points d'entrée de l'installation en Ile-de-France. Ce sont des quichets uniques, départementaux, labellisés par le Préfet et répondant à un cahier des charges national.

Les 3 grandes missions du Point Info Installation sont :

- Accueillir

- o Les personnes simplement désireuses d'obtenir des renseignements sur l'installation
- o Tous les porteurs de projets en agriculture à court ou moyen terme
- o Les demandeurs d'aides à l'installation ou non

- Informer

- o Sur les questions générales sur une première installation
- o Sur les aides nationales, régionales et départementales
- o Sur les conditions de mises en œuvre du parcours à l'installation

- Orienter

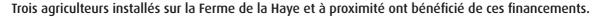
- o Vers les personnes ressources
- o Vers les conseillers PPP pour le parcours aidé

Le Point Info Installation réalise ces missions par le biais de réunions d'information collectives, interventions dans les lycées agricoles et forums mais aussi par des actions de communication sur le métier d'agriculteur. Les actions du Point Info sont gratuites pour tous les bénéficiaires.

Les Chambres d'agricultures assurent deux missions de service public d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs avec les aides à l'installation et la tenue du Répertoire Départemental à l'Installation (RDI).



Pour aider à financer leur installation, les jeunes (entre 18 et 39 ans) peuvent bénéficier d'un cofinancement Etat-FEADER, ce sont les aides dites nationales : la **Dotation Jeune Agriculteur** (DIA) et les **Prêts bonifiés MTS-IA**, et/ou de l'aide régionale **ATREA** (Appui à la Transmission et à la Reprise des Exploitations Agricoles).





Les Chambres d'Agriculture accompagnent les jeunes tout au long de ces démarches et lors du dépôt des dossiers à la Direction Départementale des Territoires (DDT) du département d'installation pour les aides nationales et le PIDIL (aide destinée à favoriser l'accès des candidats au foncier et à accompagner financièrement les jeunes s'installant en dehors du cadre familial), ainsi qu'à la Chambre Régionale d'Agriculture pour l'aide régionale.

Elles aident également dans la recherche de foncier grâce au **Répertoire Départemental à l'installation** (RDI) qui met en relation les futurs cédants et les personnes recherchant des terres ou une exploitation. Un partenariat avec la SAFER Îlede-France permet de relayer les appels à projets auprès des inscrits du répertoire et de transmettre les coordonnées des nouveaux porteurs de projets. Deux des agriculteurs installés ont bénéficié de ce partenariat.

ZOOM SUR L'INSTALLATION EN ILE-DE-FRANCE

Depuis 2009, les Points Info Installation d'Île-de-France ont accompagné 445 porteurs de projet, dont 136 se sont installés en bénéficiant de l'accompagnement des Chambres d'agricultures pour obtenir les aides à l'installation. A ce jour, 29 jeunes poursuivent leur Parcours Professionnel Personnalisé (PPP).

Sur ces 136 jeunes agriculteurs installés, 17 se sont installés en agriculture biologique, dont 12 en maraîchage.





















Installation







& le site de Captage de Flins-Aubergenville : enjeu global de préservation des écosystèmes

Le site de captage de Flins-Aubergenville assure l'alimentation en eau potable de 700 000 habitants de l'Ouest de l'Île-de-France à partir des eaux de la nappe souterraine.

L'usine exploitée par Lyonnaise des Eaux produit annuellement environ 30 M de m³; cette nappe est alimentée par une Aire d'Alimentation des Captages de 100 km² qui couvre 23 communes (22 dans les Yvelines, 1 dans le Val d'Oise). La quarantaine de forages du champ captant est classé prioritaire au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Le champ captant se situe en bordure de Seine, dans un environnement agricole, urbain et industriel.

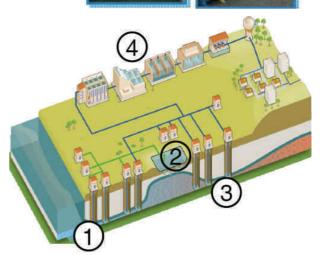
Le traitement de l'eau :

Lyonnaise des Eaux a mis en place dès 2005 un système de réalimentation de nappe : la Géofiltration®, qui a pour effet, notamment, de diminuer très significativement l'impact des activités humaines sur la qualité de la ressource en eau.

Ce procédé combine le pompage d'eau souterraine (1) et la réalimentation artificielle de la nappe (2) (infiltration d'eau dans la nappe à travers des bassins), afin de faire circuler l'eau successivement dans les milieux sous-oxygénés du sous-sol et oxygénés des bassins, et abaisser ainsi les teneurs en composés indésirables (nitrates, ammoniaque, fer, manganèse).

L'eau souterraine ainsi traitée naturellement est ensuite pompée à nouveau par l'intermédiaire de forages (3) et amenée à l'usine pour être potablilisée (4).







www.lyonnaise-des-eaux.fr

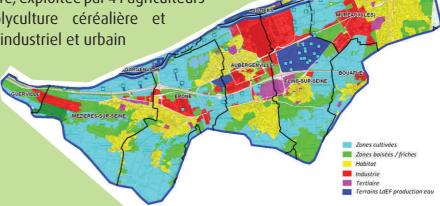


Une démarche préventive pour fiabiliser la production d'eau potable :

Lyonnaise des Eaux s'est engagée fin 2009, dans la dynamique des lois Grenelle, dans une démarche complémentaire, à vocation préventive, de réduction en amont des pressions d'origine agricole et non agricole : l'étude d'Aire d'Alimentation des Captages cible tout particulièrement une zone prioritaire de 45 km², sur la rive gauche de la Seine.

La surface agricole utile de ce périmètre, exploitée par 41 agriculteurs pratiquant essentiellement la polyculture céréalière et légumière, est marquée par un tissu industriel et urbain important.

Sur ce territoire, **l'eau est un enjeu structurant**; c'est pourquoi, **en tant qu'acteur local**, Lyonnaise des Eaux propose un plan d'actions, en concertation avec les acteurs du territoire.



OBJECTIFS

- >> réduire l'utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires de synthèse
- >> à cette fin, pour le volet agricole, mettre en place des mesures agro-environnementales territorialisées, en privilégiant et en accompagnant la conversion volontaire des exploitants agricoles à l'agriculture biologique et la généralisation des bonnes pratiques pour les autres exploitants.
- >> Lyonnaise des Eaux s'associera au GAB IdF pour l'animation des actions de conversion à l'agriculture biologique et mesurera dans le temps les variations de certains paramètres et des pratiques.

UNE APPROCHE GLOBALE DE L'ÉCOSYSTÈME COMPORTANT UN VOLET «BIODIVERSITÉ»

Réaliser un diagnostic écologique fondé sur des inventaires faune/flore, définir un plan d'aménagement concerté avec les collectivités au regard de ce diagnostic seront les fondements d'un grand projet, complémentaire des actions déjà engagées, concernant ce site de production d'eau potable. Lyonnaise des Eaux souhaite ainsi valoriser ce site en le rendant accessible au public, et en prenant en compte les attentes des acteurs du territoire quant à son intégration dans le Cadre de Vie local.

CONTACTS

Lyonnaise des Eaux
42, rue du président Wilson
78 230 Le Pecq

Véronique JAMIN
Resp. de la communication
Tél : 01 30 15 34 81
06 76 03 91 23
Fax : 01 30 15 33 97

www.lyonnaise-des-eaux.fr





















Animations sur l'AB par le GAB au

niveau des « zones à enjeux eau »

Les pratiques et les systèmes agricoles biologiques sont reconnus pour leurs effets positifs sur l'environnement. A ce titre, sur les territoires identifiés comme étant à préserver (pour leur eau potable, la biodiversité, etc.), l'AB peut être mise en avant auprès des agriculteurs par une animation spécifique en partenariat avec les acteurs locaux.

Par ailleurs, au vu de la forte demande des consommateurs et du manque de foncier pour des projets de création d'activité de production biologique, de plus en plus de collectivités locales souhaitent s'engager dans un soutien de ce mode de production sur leur territoire.

Objectifs : faciliter les échanges entre agriculteurs pour montrer la faisabilité technique et économique du mode de production biologique.



Le GAB IdF fait partie d'un réseau national, piloté par la FNAB, mutualisant l'expertise de terrains sur la thématique Agriculture Bio & Eau



En amont des projets, le GAB se tient à la disposition des collectivités et des acteurs de l'eau pour leur apporter de l'information sur l'AB et leur montrer les intérêts de ce mode de production pour la protection de l'eau et de la biodiversité.

Le GAB peut participer - comme il le fait déjà sur certains territoires - aux comités de pilotage des études concernant par exemple les captages prioritaires au titre du Grenelle ou du SDAGE.

Notre groupement développe un panel d'actions auprès des agriculteurs conventionnels comme des événements de sensibilisation, des actions de formation, de l'accompagnement individuel à la conversion, une mise en réseau avec des agriculteurs biologiques (dont le dispositif de tutorat), un travail sur la structuration de filières etc. avec l'implication forte de son réseau d'agriculteurs biologiques adhérents. Ces actions concernent tous les types de production: grandes cultures, légumes de plein champ, maraîchage diversifié, arboriculture, élevage.

Le GAB souhaite montrer la faisabilité technique et économique de l'agriculture biologique ainsi que ses intérêts tant environnementaux qu'économiques auprès du maximum d'agriculteurs conventionnels, ceux-ci ayant souvent un accès limité à ces informations. Il s'appuie pour cela entre autres sur son réseau de fermes de références composé d'agriculteurs biologiques expérimentés dans tous les types de production et sur tout le territoire régional.



GAB
Les producteurs BIO
d'lle de France

Des outils pour développer l'AB sur les territoires

En lien notamment avec l'ITAB, les Agences de l'Eau, l'APCA, les Ministères de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche et du Développement Durable, le réseau FNAB a réalisé deux outils visant à favoriser le développement de la bio sur des territoires à enjeu Eau.

Grille d'analyse des territoires :

à destination des conseillers de terrain. Elle permet l'évaluation d'un territoire en fonction de son potentiel de développement de l'agriculture biologique; les conclusions permettent d'adapter un plan d'actions en fonction des atouts et des freins repérés par rapport à l'AB.

3 plaquettes synthétisant les outils disponibles et certains retours d'expériences concrets qui ont permis de favoriser le développement de l'AB, en France. Ces plaquettes sont à destination :

- des acteurs de l'eau (collectivité, syndicat d'eau...),
- des conseillers de terrain (GRAB, Chambre, Parc Naturel Régional...),
- des maîtres d'ouvrages (financeurs potentiels).

Les agriculteurs bio : des producteurs avant tout, prêts à transmettre leurs savoirs-faire

Les agriculteurs biologiques ont, pour la plupart, eu un parcours de production conventionnelle avant de passer en bio et ont besoin, eux aussi, bien évidemment, de maintenir une exploitation rentable. Fiers de leur métier et de l'expertise qu'ils ont développée dans des pratiques agronomiques efficaces et respectueuses de l'environnement, les agriculteurs bio, accompagnés par le GAB IdF, ouvrent leurs portes aux agriculteurs conventionnels.

Outils existants pour sensibiliser les agriculteurs à une évolution de leurs pratiques

- Un réseau de 15 fermes de démonstration (de tout type de production, un peu partout en Ile-de-France) destiné aux professionnels (agriculteurs ou lycées agricoles). Avec des agriculteurs bio disposés à échanger sur leur parcours, leurs résultats et leurs pratiques.
- Des rencontres et des formations mises en place avec nos différents partenaires, tout au long de l'année, regroupées dans un programme « L'agriculture Bio, en IdF, c'est possible ».
- Des plaquettes d'information.
- La possibilité de demander des **RDV personnalisés**, etc.
- Et pour ceux qui sont en conversion ou récemment installés : **un réseau de tutorat** afin de bénéficier de l'accompagnement d'un agriculteur bio expérimenté.

LE GAB IDF, C'EST AUSSI

Outre les missions d'accompagnement des installations et des conversions, celles d'animation sur des territoires à préserver pour leurs ressources naturelles et celles de structuration des filières, le GAB travaille également :

- à la diffusion d'informations sur toutes les aides financières disponibles en bio et à l'accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches de demandes d'aides
- à l'accompagnement des agriculteurs biologiques dans leurs activités
- à la représentation des agriculteurs bio auprès des élus et institutions
- à la sensibilitation du grand public et à l'animation pédagogique sur le bio.

Le GAB IdF est soutenu dans ses actions d'animation des territoires à enjeux eau par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Conseil Régional d'Ile-de-France.

***** îledeFrance





GAB IdF 10, rue des frères Lumière **77 100 MEAUX**

> Tél: 01 60 24 71 84 Fax: 01 60 44 09 88

contact@bioiledefrance.fr www.bioiledefrance.fr





















- Dossier de PRESSE : légumerie BIO des Mureaux. inaugurée le 14.03.12 -

Les Chambres d'Agriculture franciliennes

L'accompagnement technique des producteurs Biologiques



Dans le cadre de la politique menée par les Chambres d'Agriculture franciliennes et à l'occasion du projet de conversion des terres de la ferme de la Haye en agriculture biologique, les services de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile-de-France ont accompagné l'installation des exploitants.

L'appui technique a permis aux agriculteurs de la ferme de la Haye comme aux autres adhérents de la ferme Bio Ile-de-France approvisionnant la légumerie, de bénéficier des conseils nécessaires pour mettre en place et suivre les cultures pour le débouché commercial de la restauration collective.

Forte d'une trentaine de conseillers répartis sur l'ensemble du territoire francilien, les Chambres assurent les missions de développement technique tant en agriculture conventionnelle que biologique. **Une conseillère spécialisée est affectée à l'accompagnement technique de 45 maraîchers biologiques.**

Les Chambres d'Agriculture participent également au développement des actions du Plan régional de développement de l'agriculture biologique 2009-2013 en Île-de-France.

Que ce soit individuellement ou collectivement, l'appui technique concerne :

Accueil téléphonique permanent

agricultures

& TERRITOIRES

- Information sur la réglementation biologique
- Organisation de tours de plaine collectifs
- Messagerie hebdomadaire en saison pour la diffusion en temps réel des observations du terrain (parasites, maladies,...)
- Rendez-vous individuels (visites d'exploitations, aide à la définition de stratégie d'exploitation, planning de production...)

Pour des conseils portant sur :

- La fertilisation des cultures
- Les rotations et engrais verts
- La gestion des adventices
- La lutte contre les maladies et ravageurs
- Le choix des variétés

Un accompagnement spécifique au :

- Développement et suivi des productions
- Aide à l'installation
- Montage de dossiers d'aides
- · Développement de systèmes de commercialisation

Une diffusion d'information

Pendant les réunions techniques, les formations, les visites d'exploitations...

En 2012, les Chambres d'Agriculture d'Ile-de-France et de Seine-et-Marne, mettent en place une campagne d'expérimentation visant à acquérir de nouvelles références en matière de variétés et de lutte biologique.

L'agriculture biologique : une piste parmi d'autres actions dans les territoires à enjeu eau.

La Chambre interdépartementale d'Agriculture est fortement impliquée dans le dossier des captages prioritaires. Elle prône une étude exhaustive des pratiques et des parcelles, pour définir leur risque de transfert des nitrates et/ou des produits phytosanitaires. Elle propose ensuite des actions ciblées, adaptées au niveau et à la nature du risque (modifications de pratiques, périodes d'interventions culturales, choix des molécules, protection intégrée des cultures, agriculture biologique, bandes enherbées,...). Les pollutions ponctuelles sont également étudiées, aboutissant à des propositions d'aménagement des cours de fermes (sécurisation du stockage et de la manipulation des intrants).

Ces actions doivent être ambitieuses au regard de la qualité de l'eau mais néanmoins adaptées aux réalités des exploitations. Une approche technique et socio-économique doit nécessairement compléter le volet environnemental.

CONTACTS

Chambre d'agriculture d'Ile de France Cécile Chaput

Tel 06 72 76 07 40 c.chaput@ile-de-france. chambagri.fr



www.ile-de-france.chambagri.fr







<u>Le Plan BIO Etat-Région</u>

L'Île-de-France à l'heure du Bio

L'Etat et le Conseil régional d'Île-de-France se sont engagés pour un plan de développement 2009-2013 de l'agriculture biologique en Ile-de-France; ce programme ambitieux répond, d'une part aux objectifs de développement de l'agriculture biologique fixés dans le cadre du plan Barnier « Agriculture biologique – horizon 2012 » et du Grenelle de l'Environnement, et, d'autre part, à la délibération du Conseil régional de septembre 2007 en faveur de l'agriculture biologique.



Le programme prévoit 28 actions déclinées en termes environnementaux, socio-économiques et de santé publique, avec notamment un accompagnement spécifique des agriculteurs bio en favorisant leur accès au foncier, en soutenant les projets d'installation, en développant des projets de territoires, en adaptant et en renforçant l'appui technique et financier à la conversion et au maintien des exploitations biologiques.

Il s'agit, en termes de filières et marchés, d'améliorer la compétitivité des filières, de renforcer leur organisation, de développer de nouveaux produits et d'accompagner le positionnement des producteurs.



Le plan de développement 2009-2013 propose également des actions « formation et recherche ». Il préconise, d'une part la poursuite de l'intégration du mode de production en agriculture biologique aux référentiels de formation initiale et continue de l'enseignement agricole, et d'autre part la mobilisation de manière accrue de la recherche agronomique pour l'agriculture biologique.



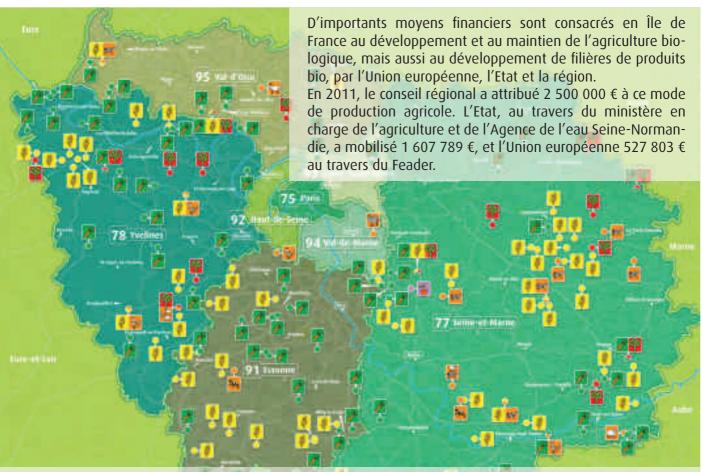
★ îlede**France**

<u>www.iledefrance.fr</u> www. driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr



4 groupes techniques thématiques animés par des structures professionnelles agricoles sont chargés de sa mise en œuvre opérationnelle :

- Territoires et accès au foncier, animé par la SAFER ;
- Appui technique, expérimentation et recherche, animé par les chambres départementales d'agriculture ;
- Filières et marchés, animé par le groupement des agriculteurs biologiques d'Îlede-France (GAB IdF);
- Accompagnement (installation et conversion) et formation, co-animé par le GAB IdF et les chambres départementales d'agriculture.



Pour l'année 2009, l'Île-de-France présentait la 2ème meilleure progression des régions françaises en pourcentage pour l'augmentation des surfaces en agriculture biologique (chiffres Agence Bio février 2009) soit + 33 % des surfaces. Mais, en valeur absolue, l'agriculture biologique reste peu développée en Île-de-France. A fin 2011, elle ne représente que 1,3 % de la surface agricole, contre 3,4% au niveau national. 174 agriculteurs sont engagés en bio sur les 5000 que compte la région.























LES CHIFFRES DE L'AB EN IDF

Place de l'agriculture biologique :

Depuis 2008-2009, le nombre d'exploitations biologiques augmente rapidement partout en France. En Ile de France, en 3 ans, les surfaces passées à l'agriculture biologique ont augmentées de 72%!

Ces données très encourageantes sont le résultat visible de multiples actions sur le terrain mises en place par le GAB IdF et ses partenaires : réunions de sensibilisation auprès des agriculteurs conventionnels, accompagnement personnalisé des candidats à l'installation et à la conversion, travail avec le Conseil Régional d'Île de France qui pourvoit des aides à destination des agriculteurs bio, avec la DRIAAF qui redistribue des aides aux agriculteurs qui passent en bio, avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour favoriser la production biologique sur les bassins de captage d'eau potable ...

Situation en Île-de-France à la fin 2011 :

Fin 2011, l'Agriculture Biologique représente en lle de France :

- > 7 565 ha (AB et conversion) soit environ 1,3 % de la SAU (Surface Agricole Utile) francilienne.
- > 174 structures certifiées bio ou en conversion soit environ 3.4% des exploitations agricoles.

Nombre d'exploitations franciliennes biologiques et en conversion

Département	Grandes Cultures strictes	Po lycul tue elevage, y compris l'apieu lture)	Maraichage	Aboniculture	Hortic ulture	To tal par département	
77	29	15	26	ě	3	79	
78	12	3	19	5	0	39	
91	13	3	20	. 1	0	37	
92 ET 93	0	0	3	0	1	4	
94	1	î.	2	0	1	5	
95	0	2	7	1	0	10	
Total sur la region	55	24	77	13	5	174	

Répartition des surfaces agricoles bio et en conversion franciliennes par type de production

	Grandes Cultures	Légumes seus et légumes de plein champs	Marrie hage dont champanous messionlame et FFAII)	Aboziculture et viticulture	Praine temporaires et permaientes	Légumineure etsurface fourragère	Auhes (bots fitcles) policies peptieres et oultrues ourementales)	Total
surface en bio	2917	74	169	54	737	535	246	4732
Surfaces en conversion	1800	52	82	34 88	172	612	80	2833
TOTAL	4717	126	252	88	909	1147	326	7563











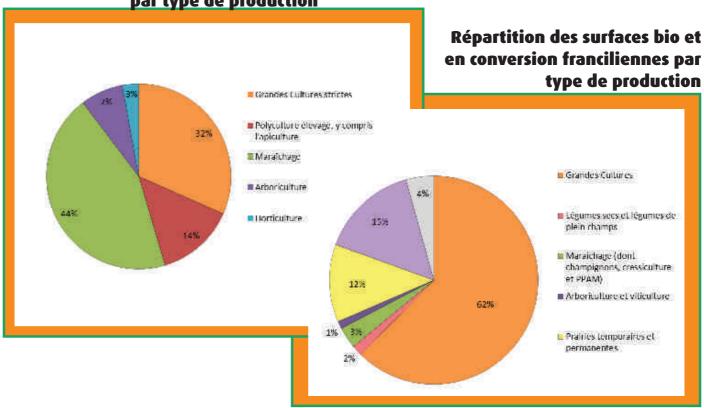




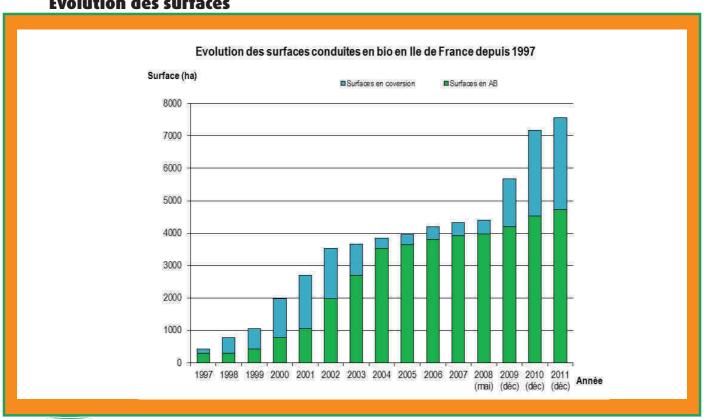




Répartition des exploitations bio et en conversion franciliennes par type de production



Evolution des surfaces





Contacts Presse:

Angélique PITEAU, GAB IdF: communication@bioiledefrance.fr / 06.86.64.21.11

DOSSIER DE PRESSE : leviers du développement de la BIO en IdF. table ronde le 14.03.12

Quelques leviers au développement de l'agriculture bio en Ile-de-France à partir de l'exemple de la ferme de la Haye.

> Préservation du foncier et installation d'agriculteurs bio

Sur la ferme de la Haye, les agriculteurs bio ont pu s'installer grâce à :

- **une volonté politique** des collectivités et d'organismes comme l'AEV, accompagnés par la SAFER, pour préserver le foncier agricole de l'urbanisation et privilégier l'installation de nouveaux agriculteurs bio
- **une mobilisation de tous**, profession agricole, acteurs locaux, associations, autour du projet d'installation, mobilisation qui se poursuit aujourd'hui à travers le lien tissé entre les consommateurs locaux et les agriculteurs installés.
- une installation de plusieurs agriculteurs bio sur un même site pour favoriser l'entreaide entre producteurs (mutualisation de matériel ...).

> Préservation des ressources naturelles des territoires

Sur le territoire de Flins-Aubergenville, Lyonnaise des Eaux, gestionnaire du captage d'eau potable a pris en compte son rôle d'acteur local et s'associera au GAB IdF pour accompagner les démarches de conversion des agriculteurs locaux.

Sur ce territoire, devrait être mis en place :

- une sensibilisation présentant à tous les agriculteurs la faisabilité technique et économique du passage en bio, des aides incitatives, un accompagnement personnalisé pour tous les agriculteurs souhaitant passer leur exploitation en bio.

> Sécurisation des débouchés des agriculteurs bio à travers la structuration des filières

La légumerie de la ferme de la Haye est un outil de structuration des filières ouvrant aux agriculteurs bio un nouveau débouché, celui de la restauration collective. La mise en place de cette légumerie a été rendue possible grâce à :

- une implication et un investissement des agriculteurs bio à travers des structures collectives telles que la Cuma bio Val-de-Seine et Fermes Bio Ile-de-France
- un accompagnement de structures telles que le GAB et VIVRAO
- un soutien d'acteurs tels que l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région, la DRIAAF
- un engagement des acheteurs sur des volumes avec une planification des menus en amont pour donner une visibilité aux agriculteurs des commandes au moment de la mise en culture
- une implication d'acteurs privés prêts à soutenir les agriculteurs bio.

A noter que ces outils de structuration des filières doivent se réfléchir en cohérence sur l'ensemble du territoire francilien pour éviter la mise en concurrence et ainsi permettre leur pérennisation économique.



Contacts Presse:

Angélique PITEAU, GAB IdF: communication@bioiledefrance.fr / 06.86.64.21.11